

CHAUFOUR NOTRE-DAME

DOSSIER

L'action sociale
sur le territoire

pages 3 > 7

Bulletin Municipal
> Janvier 2025 <



CHAUFOUR NOTRE DAME

LE MOT DU MAIRE



Comme chaque fin d'année vous trouverez le bilan de 2024, cette fois-ci, dans un contexte particulier de crise politique et économique.

Nous pouvons remercier les associations de la commune qui animent la fête de l'été, ainsi que les rencontres conviviales organisées tout au long de l'année ceux qui créent du lien entre nous et apportent du bonheur.

Suite aux concertations avec les riverains, le projet d'aménagement rue de Fay et d'une partie du Hameau de la Colomberie, devrait commencer début d'année 2025.

Animé par les services de Le Mans Métropole, l'aménagement du hameau des Maisons Rouges fait l'objet de réunions avec les riverains qui présentent leurs observations afin de proposer une esquisse du futur projet en 2025.

Les travaux de l'espace intergénérationnel, comme vous

avez pu le constater ont commencé. Bien que le chantier soit perturbé par la météo, nous espérons voir la fin de l'ouvrage au cours du premier semestre 2025.

La construction de maisons individuelles étant en berne à cause de la crise économique, l'aménagement du Jardin du Plessis 2, n'a pas pu commencer. Nous espérons une reprise en 2025. La métropole a mis en place une aide à la construction neuve, pour les primo-accédants. A terme, s'il n'y a pas de reprise, cela pourrait mettre nos écoles en difficulté.

Je voudrais remercier nos assistantes maternelles, nos commerçants, artisans professionnels de santé, les équipes pédagogiques des écoles, le personnel communal et mes collègues qui participent à la vie quotidienne de notre village.

Je vous souhaite une bonne lecture et tous mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2025.

Patrice LEBOUCHER, Maire de Chaufour-Notre-Dame



Le maire et les membres du conseil municipal vous souhaitent une année propice à vos projets, et vous convient aux traditionnels vœux, autour d'une galette.

dimanche

12

janvier

10h30

Invitation aux vœux
Salle communale

SOMMAIRE

L'ACTION SOCIALE SUR LE TERRITOIRE

A l'échelle locale

CCAS / ASSISTANTE SOCIALE DU SECTEUR..... 3

A l'échelle départementale

Enfance et Jeunesse

PMI / Centre de Planification..... 4

Mission Locale / MDA 72 5

Personnes âgées et en situation d'handicap

CIDPA / MDHP..... 6

Vie quotidienne

CDAD72 / France Services 7

URBANISME

Rappel règlement clôture / GNAU8

Acquisition terrain9

RLP conformité commerce 2026.....9

Transfert du pouvoir de police de l'affichage.....9

COLLECTE DE VÊTEMENTS.....10

NOUVEAU COLLABORATEUR.....10

ENTRETIEN

Argent de poche / Bennes à déchet vert

Entretien de l'espace public.....11

JEUX

Mots croisés.....12

RECENSEMENT.....13

TRAVAUX

Maison du 41, route Nationale.....14

LA FIBRE.....15

LA POSTE15

SÉNIORS

Gala des séniors / Repas CCAS / UNC16

COMMÉMORATIONS

8 mai / 11 novembre.....17

ÉTAT CIVIL17

ESPACE DE LOISIRS18

RISQUES INONDATIONS.....19

ÉCOLES

École Sainte Jeanne d'Arc.....20

École Jules Ferry21

SPECTACLE FIN D'ANNÉE.....21

SIVOM - BOCAGE CÉNOMANS

La Petite Enfance / L'Enfance.....22

La Parentalité / La Jeunesse.....23

CALENDRIER DES ANIMATIONS.....24



Les différentes composantes de notre territoire mettent tout en œuvre pour répondre aux besoins de sa population. Que ce soit à l'échelle locale ou départementale, vous trouverez divers interlocuteurs qui sauront vous guider pour répondre aux questions, aux besoins d'informations ou d'aides ponctuelles ou permanentes. A chaque étape de la vie et des évolutions de celle-ci vous trouverez une réponse adaptée auprès de professionnels de proximité. Dans ce dossier nous ne citerons que quelques exemples d'actions ou de partenaires auxquels il faut penser en cas de besoin. Cela ne constitue évidemment pas une liste exhaustive, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mairie ou du Conseil Départemental de la Sarthe.

A L'ÉCHELLE LOCALE : au plus proche de la population

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est en charge de l'action sociale dans la commune.

La commission sociale qui s'occupe de cette structure est composée de M. Le Maire, d'élus et de personnes extérieures au conseil nommées pour leurs compétences en la matière.

Cette commission est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées.

Elle a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population : des familles, des jeunes, des

personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Le CCAS peut attribuer des aides financières exceptionnelles pour venir au secours de situations d'urgences. Ces aides sont attribuées au cas par cas, en fonction des situations individuelles et des difficultés sociales des personnes.

Enfin, notre CCAS s'occupe également de nos aînés à travers différentes actions :

> Banquet du 11 novembre

ASSISTANTE SOCIALE DU SECTEUR

L'assistante sociale intervient lorsque des personnes, individuellement, en groupes ou en famille, sont en situation de difficulté face à des problèmes sociaux. Le rôle de l'assistante sociale est donc de favoriser leur insertion sociale et leur autonomie, en les informant de leurs droits sociaux, recours et aides possibles, en facilitant leurs démarches.

L'assistante sociale en charge de notre secteur est **Josette BEAUCHAINE**.

Vous pouvez la rencontrer lors de ses permanences au **Service Social Départemental**

📍 Avenue Général de Gaulle à Allonnes
☎️ 02 43 39 11 70





A L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE : des exemples parmi d'autres

Enfance et Jeunesse

PMI - Protection Maternelle et Infantile

La PMI est un service départemental, placé sous l'autorité du président du conseil départemental et chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

Le service de PMI organise notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale. Il joue également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation ; surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Il participe, enfin, aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger.

Contact

📍 Annexe de la Croix-de-Pierre
2 rue des Maillets
72072 Le Mans Cedex 9

☎ 02 43 54 72 21

📧 sarthe.fr



CENTRE DE PLANIFICATION

Le Centre de Planification est un lieu accueillant des femmes, des hommes, seul(es) ou en couple, des adolescents, filles ou garçons, individuellement ou en groupe, pour s'informer et parler librement dans un cadre de confidentialité et d'anonymat, des questions en lien avec la sexualité.

Dans le cadre des missions confiées par le Département de la Sarthe, le Centre de planification propose :

- > Des consultations médicales, dans le cadre desquelles la délivrance de la pilule et la prise en charge des examens biologiques sont **gratuits pour les mineurs et les jeunes majeurs non assurés sociaux**
- > Des entretiens avec une conseillère conjugale et familiale gratuits pour tous

- > La diffusion d'informations portant sur la sexualité qu'elle soit hétérosexuelle ou homosexuelle, **la contraception, le dépistage**
- > La délivrance gratuite de la contraception d'urgence, des tests de grossesse, des préservatifs
- > La mise en place d'actions de prévention dans **les établissements scolaires** en lien avec l'Education Nationale et dans les associations de jeunes...

Pour connaître les différents lieux dédiés

Contact

Direction Générale Adjointe de la Solidarité départementale
Service de Protection maternelle et infantile

📍 2 rue des Maillets - 72072 Le Mans cedex 9

Bureau Planification et Ressources

☎ 02 43 54 72 21





LA MISSION LOCALE de l'Agglomération Mancelle

La Mission Locale agit pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et domiciliés sur l'Agglomération Mancelle, le Maine Cœur de Sarthe, l'Orée de Bercé Béloinois, le Sud-Est du Pays Manceau ou le Val de Sarthe.



Notre métier ? Accompagner les jeunes dans l'orientation, l'accompagnement au projet professionnel, l'accès à la formation, l'aide à la recherche d'emploi et l'accès à l'autonomie (mobilité, logement, santé, citoyenneté...).

Vous souhaitez être accompagné.e par la Mission Locale ?
Préinscription possible 24h/24 et 7j/7 via l'application gratuite « Ma Mission Locale », ou depuis notre site internet mlmans.info

Vous pouvez également nous contacter au

☎ 02 43 84 16 60.

Le conseiller intervenant sur votre territoire vous recevra sur notre antenne d'Allonnes située

📍 8 rue Claude Debussy.
72700 Allonnes

L'APPLI MOBILE MA MISSION LOCALE
Gratuite - disponible 24h/24 et 7j/7 !
Télécharge la dès maintenant !

Toutes les offres d'emploi, les infos pratiques, les actus et les événements organisés par ta Mission Locale regroupés au même endroit !

MDA 72 - Maison des Adolescents



Contact

📍 14 av. du Général de Gaulle - 72000 Le Mans
☎ 02 43 24 75 74

🕒 Lundi, mercredi et vendredi : 9h00 - 18h00
Mardi et Jeudi : 12h00 - 18h00

Des permanences sur rendez-vous sont également possibles, n'hésitez pas à vous rendre sur le site pour plus d'informations.

🌐 www.mda72.fr

La Maison Départementale des Adolescents de la Sarthe est une association de la loi de 1901, animée par L'Établissement Public de Santé Mentale, les associations Montjoie, Inalta, et avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire, l'État, le Conseil Départemental de la Sarthe, la CAF de la Sarthe, la Fondation des Hôpitaux de Paris, les Hôpitaux de France.

L'objet de l'association est d'apporter une réponse de santé, et plus largement : **de prendre soin et d'accompagner des adolescents** en leur offrant les prestations les mieux adaptées à leurs besoins et leurs attentes ; de fournir aux adolescents des informations, des conseils, une aide au développement d'un projet de vie ; de favoriser l'accueil en continu par les divers professionnels ; de garantir la continuité et la cohérence des prises en charge ; de constituer un pôle ressource pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence.





Personnes âgées et personnes en situation de handicap

CIDPA - Centre d'Information Départemental pour l'Autonomie

Le Centre d'Information Départemental Pour l'Autonomie à vocation à accompagner les personnes âgées et/ou handicapées de plus de 60 ans. Ce service gratuit d'information vous aide dans tous les aspects de la vie quotidienne (vie sociale, loisirs, amélioration habitat, lieux d'hébergement, prestations et aides financières, santé et soins).

Mis en œuvre par les départements et animés par des acteurs divers (associations, CCAS, établissements hospitaliers, Conseil Général), les **CIDPA ont un rôle de proximité et ont pour but de faciliter l'accès des personnes âgées à leurs droits** en mettant en réseau tous les professionnels du secteur.

Un lieu à disposition des personnes âgées et handicapées ayant pour but :

- > de les **accueillir**, les **informer** et les **soutenir** dans les démarches de la vie quotidienne (à domicile ou en établissement), de la scolarisation ou de l'insertion professionnelle ;
- > **d'étudier** de manière globale l'ouverture et l'attribution de l'ensemble des droits et prestations pour les personnes en situation de handicap ou âgées ;
- > de **favoriser** l'accompagnement personnalisé de proximité par :
 - > Un accueil sur 22 sites répartis sur l'ensemble du territoire départemental,
 - > Une évaluation médico-sociale individualisée des besoins en tenant compte des projets des usagers,
 - > Un appui administratif pour la complétude des formulaires de demandes de prestations et droits dans le cadre de la compensation des incapacités,
 - > Un accompagnement et un suivi dans la mise en œuvre des prestations et droits accordés,
 - > Un accompagnement à l'inscription en établissement pour personnes âgées (EHPAD) via le logiciel « Via trajectoire Grand Age »,
- > De les **accompagner** par la mise en place d'actions de prévention sur les territoires et de lutter contre l'isolement et la solitude.



MDHP Maisons Départementales des Personnes Handicapées



Les MDPH accompagnent au quotidien les personnes handicapées dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation.

Une MDPH a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap.

Les MDPH remplissent des missions :

- > d'information
- > d'accueil et d'écoute
- > d'évaluation des besoins de compensation
- > d'élaboration du plan de compensation
- > d'attribution des prestations, d'orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle
- > de suivi des décisions
- > de médiation et de conciliation.



Contact

📍 38 avenue Bollée - Le Mans
☎ 02 43 81 40 40 > Secrétariat

Plus d'info

🔗 mdphenligne.cnsa.fr/mdph/72



Vie quotidienne

CDAD 72 - Conseil Départemental d'Accès au droit

Connaître ses droits et obligations, être en mesure de les exercer, est un besoin essentiel pour chaque individu et un élément fondamental du pacte social. Les conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) du territoire national recensent, impulsent et coordonnent les actions pour l'accès au droit, au bénéfice de tous.

Pour qui ? Pour chaque personne, quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, etc.

Pour quoi ? Pour connaître ses droits et obligations et être aidé dans ses démarches.

Où ? Dans un point justice ou un espace neutre, confidentiel et de proximité.

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- > Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- > Différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- > Différends relatifs à un contrat de travail,

- > Litiges de la consommation,
- > Impayés,
- > Malfaçons de travaux, etc.

Les conciliateurs de justice sont présents dans plus de 40 points de permanence en Sarthe :

Pour connaître les lieux, jours et horaires des permanences de conciliateurs de justice de la Sarthe, contactez :

- > **la mairie de votre canton**
- > **la maison de la justice et du droit**
☎ 02 43 39 05 85
- > **le conseil départemental de l'accès au droit**
☎ 02 72 91 10 14
- > **le service d'accueil unique du justiciable (cité judiciaire du Mans)**
☎ 02 43 83 78 04

FRANCE SERVICES



France services

*Liberté
Égalité
Fraternité*

France services, c'est un réseau de plus de 2 700 lieux d'accueil et d'accompagnement pour vous aider à réaliser les démarches administratives du quotidien.

France services a pour objectif de rapprocher les citoyens des services publics et de l'administration. Cette mission s'avère d'autant plus importante dans certains territoires (notamment dans les zones rurales, les quartiers prioritaires de la ville ou les Outre-Mer).

Depuis la rentrée de septembre, **France Services est implanté à La Milesse.**

Vous pouvez les contacter au

☎ 07 80 12 98 43

✉ depar.fslamillesse@gmail.com

📄 associationdepar.com





CLÔTURES



Clôtures aux normes

La construction de clôture n'est pas soumise à un dépôt de dossier. Cependant elle doit respecter les règles du lotissement si elles sont toujours en vigueur, qui est le cas du Jardin du Plessis et du « Haut Gibron » rue de La Forêt.

Pour les autres habitations, les projets doivent respecter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

« Les clôtures doivent présenter un aspect sobre et homogène dans leurs couleurs et dans le type de matériaux utilisés, permettant de respecter tant l'environnement urbain que le

bâtiment et le terrain qu'elles enclosent. Les clôtures présentant l'aspect d'un assemblage de matériaux destinés à être recouverts mais non enduits sont interdites. En limite avec les voies ou emprise publique, l'usage de bâche ou de canisses plastiques est interdit. »

Pour les clôtures en limite de voie publique

Les clôtures pleines ne devront pas dépasser une hauteur de 0,80 mètre le long des voies ou emprises publiques. Elles pourront être surmontées d'une partie ajourée pour une hauteur totale de 2 mètres.

Pour toutes les questions liées à l'urbanisme le secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition.



Clôtures à éviter

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune de Chaufour-Notre-Dame et le service instructeur de Le Mans Métropole vous proposent **la mise en place d'un télé-service dédié accessible uniquement depuis le site internet de la commune : le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.**

Le dépôt classique des autorisations d'urbanisme reste bien sûr toujours possible.

Les objectifs de la dématérialisation de l'application du droit des sols

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme, répondent aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont

accessibles en ligne. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

Les bénéfices pour les usagers de la dématérialisation sont multiples :

- > Un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment ;
- > Plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne permettant d'éviter les erreurs et les incomplétudes de dossiers ;
- > Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier ;
- > Des économies sur la reprographie et l'affranchissement.





CONSTRUCTIONS

Au cœur du village de Chaufour-notre-Dame, **le Jardin du Plessis II**, en bordure d'un chemin pédestre, offre 32 terrains allant jusqu'à 570 m².

Réservez-votre lot auprès de Foncier Aménagement sur leur site Internet foncier-amenagement.fr



LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Adopté en janvier 2020 le règlement local de publicité vient en complément du règlement national pour préciser des règles notamment sur l'implantation ou la densité des publicités et des enseignes sur les communes de la Métropole. Cette adaptation aux spécificités locales a pour but de permettre

le maintien du cadre de vie. Cela permet également de ne pas avoir de concurrence sur le territoire sur ce sujet avec un règlement commun et une instruction commune.

Le règlement est consultable sur le site du Mans Métropole*. Suite à l'approbation du RLP communautaire, l'installation, la modification ou le remplacement d'une enseigne sur Le Mans Métropole nécessite une demande d'autorisation auprès de la Mairie.



Les publicitaires avaient 2 ans pour mettre aux normes leurs dispositifs suite à l'approbation, les commerçants eux, ont 6 ans. **En janvier 2026 les dispositifs devront donc répondre à la réglementation en vigueur.**

* lemansmetropole.fr/attractif/leconomie/le-reglement-local-de-publicite

TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE DE L'AFFICHAGE

Depuis l'approbation du RLP en janvier 2020, c'est le Maire et non plus le Préfet qui est compétent en matière de police de l'affichage. C'est à lui que revient la signature des autorisations de publicités et d'enseignes et également les poursuites pour ceux qui contreviendraient à la réglementation.

La Loi climat et résilience imposait un transfert automatique vers le Président de Le Mans Métropole avec la possibilité de s'opposer par délibération du conseil municipal.

Dans un souci de garder un système qui fonctionne bien mais aussi pour conserver une proximité avec les commerçants, le conseil a décidé de s'opposer au transfert de la compétence.

En 2026 après l'élection du nouveau conseil municipal, le transfert de pouvoir de police de l'affichage sera, à nouveau, soumis à délibération.

Rappel sur les affichages sauvages

L'autorisation écrite du propriétaire est obligatoire pour toute implantation de publicité (Art. L. 581-24). Cette règle ne souffre aucune dérogation, quel que soit le propriétaire, qu'il s'agisse d'une propriété privée ou du domaine public, quel que soit le format de la publicité. Tout manquement correspond à ce qui est communément appelé de « l'affichage sauvage » et expose le contrevenant notamment à l'amende administrative prononcée par le maire, prévue par l'article L. 581-26.

Pour rappel, il est interdit d'utiliser comme support de publicité, la signalisation routière, le mobilier urbain, les réverbères ainsi que les arbres.



En France, la collecte et le recyclage des textiles usagés dépend du principe pollueur-payeur. Par le biais d'une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), le consommateur lors de son geste d'achat va reverser une éco-participation de quelques centimes d'euros. Ces éco-contributions perçues par les metteurs sur le marché sont rétribuées à un éco-organisme agréé par l'Etat, qui a pour rôle d'assurer la collecte et le traitement du textile. Depuis 2008 c'est l'éco-organisme **Re_Fashion** (anciennement Eco TLC) qui est agréé pour répondre aux enjeux environnementaux. Un nouvel agrément a été signé pour la période 2023-2028.

Dans celui-ci, **Re_Fashion a pour obligation d'assurer la prévention, la réparation, le réemploi, la collecte, le tri, la réutilisation et en fin de chaîne le recyclage des textiles usagés.**



Quelques chiffres à l'échelle nationale

Depuis plusieurs années, les achats de produits « bon marché » (mais de moindre qualité) ont beaucoup augmenté. C'est la conséquence de la « fast fashion » (mode rapide, « jetable », basée sur l'hyper consommation). Les vêtements et les chaussures, notamment, sont beaucoup renouvelés et certains consommateurs se donnent bonne conscience en pensant qu'ils seront réutilisés ou recyclés...

En France, en 2022, ce sont 827 000 tonnes de textiles, chaussures et linge de maison qui ont été mises en marché (65% de vêtements, 17,5% de linge de maison et 17,5% de chaussures). 260 000 tonnes ont été collectées et 188 000 tonnes ont été triées et régénérées (84% triées en France, 16% à l'étranger).

Sur les 188 000 tonnes, 59,5 % sont réemployées dont plus de 80% hors du territoire national (principalement Europe de l'Est et Afrique). Le reste du gisement (environ 40%) est recyclé ou valorisé énergétiquement.

Fonctionnement pour Le Mans Métropole

Re_Fashion ne pouvant pas assurer la collecte sur l'ensemble du territoire national, l'éco-organisme a confié cette mission à des entreprises spécialisées.

Le Mans Métropole a choisi de collaborer avec Ecotextile par le biais d'une convention. Ainsi Ecotextile a pour obligation de collecter gratuitement et de façon régulière via ses bornes de collecte implantées en divers endroits du territoire, les textiles déposés par les usagers.

En 2023, 124 points d'apport volontaire sont installés sur le domaine public et dans les déchetteries communautaires. Cela représente environ 1 borne pour 1 690 habitants. 751 tonnes ont été collectées en 2023. La collecte du textile est en constante augmentation depuis 2019 puisque le tonnage collecté avant COVID était de 413 tonnes.

Ecotextile collecte l'ensemble des gisements. Tout est centralisé sur une plateforme de regroupement à Saint-Mars-La-Brière avant d'être envoyé vers un centre de tri à Appily (Oise).

Rappel des consignes

- > Les textiles et le linge doivent être propres et secs, emballés dans des sacs. Les chaussures doivent être sèches et liées par paire pour qu'elles ne soient pas séparées au moment du tri.
- > Evitez les sacs trop volumineux et assurez-vous que le sac est bien tombé dans le conteneur.
- > Ne laissez rien sur la voie publique car ce ne sera pas collecté.



PERSONNEL COMMUNAL

Antoine BERTHELOT (33 ans) a été embauché le 15 avril 2024, en tant qu'agent communal polyvalent.

Il vient renforcer le service technique et participe à l'entretien des espaces verts et bâtiments communaux.



ARGENT DE POCHE

L'opération argent de poche pilotée par le SIVOM du Bocage Cénomans a permis, cet été, à 5 jeunes du territoire de travailler pour la commune.

En juillet c'est la main courante du terrain de foot qui a été repeinte. En août ce sont les placards destinés aux associations de la salle verte qui ont retrouvé une nouvelle jeunesse sous les coups de pinceaux des jeunes.

Merci à eux de leur investissement et surveillez le site de la commune ou le CityAll pour avoir les prochaines périodes.



BROYEUR

La commune a investi dans un broyeur afin de permettre un meilleur entretien des chemins communaux et piétonniers.

Cet investissement de 3 050.63 € TTC permet également un net gain de temps à nos agents.



Bennes déchets verts
Chemin de La Chapelle

BENNES DÉCHETS VERTS

Elle porte pourtant bien son nom ! La benne à déchets verts à vocation à récupérer vos déchets de tonte ou de taille, en aucun cas autre chose car les déchets seront par la suite broyés pour être utilisés en paillis notamment.

Il est donc logique de ne pas mettre d'encadrement de fenêtre, de palette ou de matériaux issus de la rénovation de votre maison.

Si trop de dérives sont notées, il est possible que la benne ne soit plus à disposition et qu'il faille aller à la déchetterie du Ribay en remplacement.



ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC, la responsabilité de tous !

L'entretien de l'espace public devant chez soi incombe à l'occupant de l'habitation.

Si l'entretien des fossés aux abords des habitations est réglementé, comme précisé ci-dessous, il en va de même pour les trottoirs.

« *Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé* » (article 640 et 641 du Code Civil).

En effet, afin d'éviter les risques de glissade, l'occupant du logement doit veiller à nettoyer, désherber régulièrement pour éviter l'accumulation de déchets.

Concernant les arbres et les haies, ils doivent être taillés régulièrement pour ne pas gêner les passants ou empiéter sur la voie publique. Quant aux résidus de taille, la benne à déchets verts est à votre disposition pour les accueillir.

Ces quelques règles simples et de bon sens contribuent à rendre notre village plus propre et agréable !



DÉJECTIONS CANINES

Quoi de plus désagréable que de devoir marcher les yeux rivés au sol pour éviter les déjections canines.

Par égard pour les agents chargés de l'entretien des espaces verts mais aussi pour tous les usagers des espaces publics, il est demandé à chaque propriétaire de chien de bien les ramasser. Nous comptons sur votre civisme pour être plus vigilant et respectueux lors des sorties de votre fidèle compagnon.

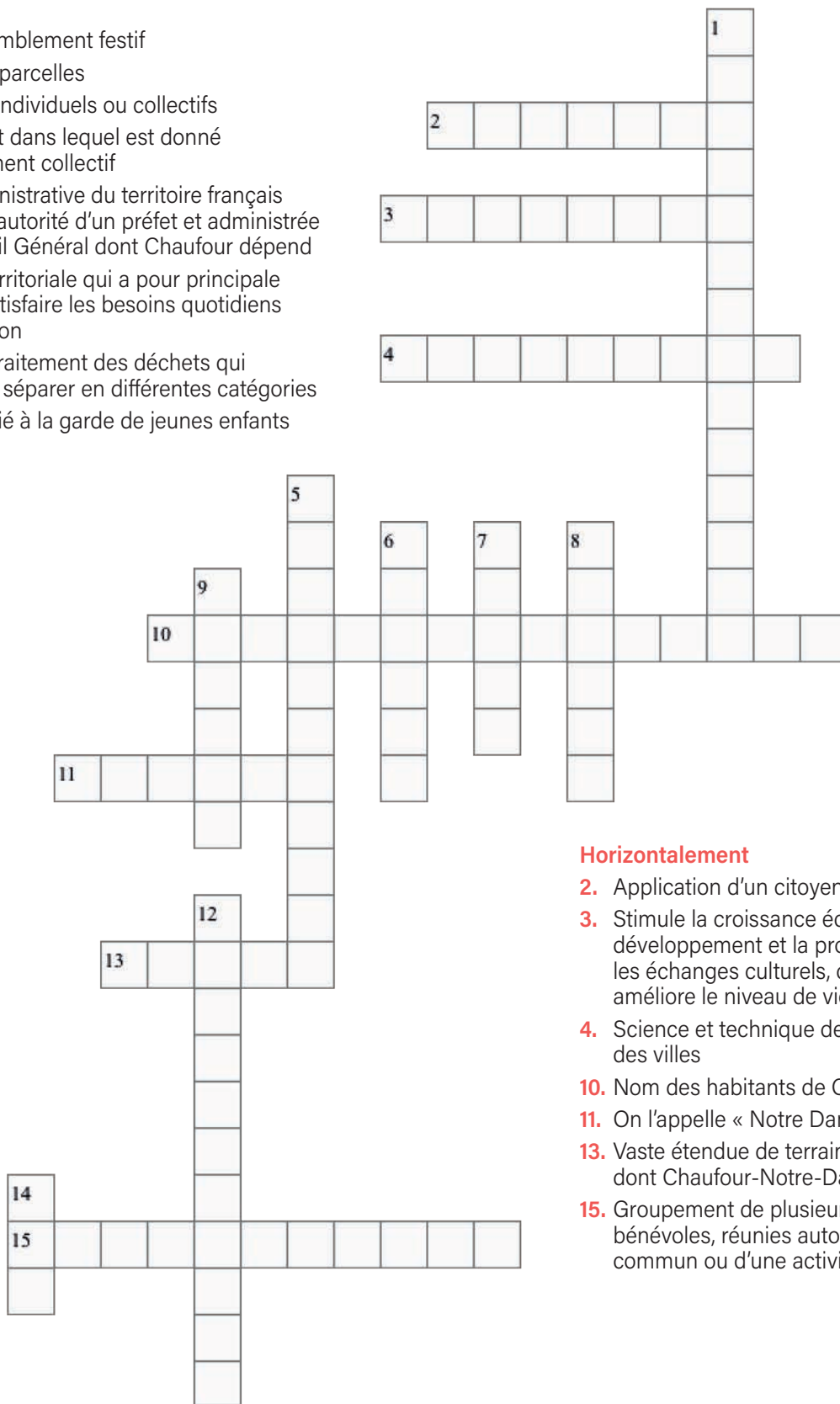




MOTS CROISÉS SPÉCIAL CHAUFOUR-NOTRE-DAME

Verticalement

1. Lieu de rassemblement festif
5. Ensemble de parcelles
6. Peuvent être individuels ou collectifs
7. Établissement dans lequel est donné un enseignement collectif
8. Division administrative du territoire français placée sous l'autorité d'un préfet et administrée par un Conseil Général dont Chaufour dépend
9. Collectivité territoriale qui a pour principale mission de satisfaire les besoins quotidiens de la population
12. Méthode de traitement des déchets qui consiste à les séparer en différentes catégories
14. Bâtiment dédié à la garde de jeunes enfants



Horizontalement

2. Application d'un citoyen connecté
3. Stimule la croissance économique, le développement et la prospérité, favorise les échanges culturels, crée des emplois, améliore le niveau de vie de la population
4. Science et technique de l'aménagement des villes
10. Nom des habitants de Chaufour-Notre-Dame
11. On l'appelle « Notre Dame »
13. Vaste étendue de terrain couverte d'arbres dont Chaufour-Notre-Dame bénéficie
15. Groupement de plusieurs personnes bénévoles, réunies autour d'un projet commun ou d'une activité communale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cette année, Châfour-Notre-Dame réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 16 janvier au 15 février



Insee

en partenariat
avec votre commune

Recensement de la population 2025



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis pour vous recenser **à compter du 16 janvier 2025**. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

🔍 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.



Le recensement de la population est gratuit !



TRAVAUX AU 41 ROUTE NATIONALE

Cette parcelle traversante fait le lien entre la rue de Gibron et la Route Nationale et est un emplacement stratégique pour le futur. c'est pourquoi la Municipalité a souhaité l'acquérir.

Un projet en deux phases va avoir lieu sur ce terrain.

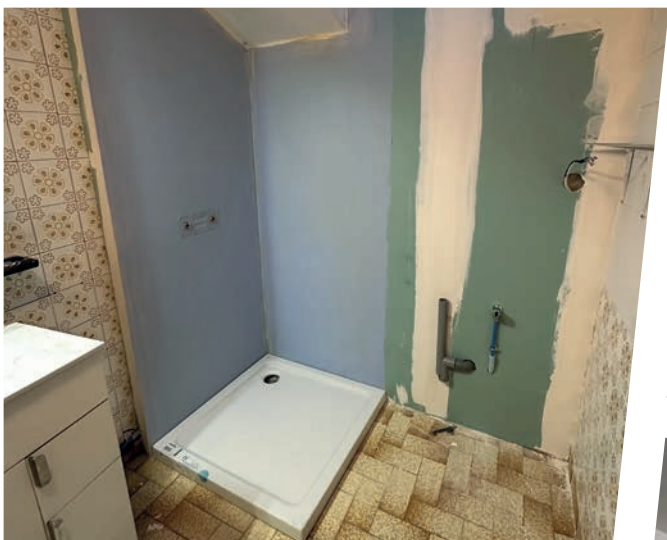
La première phase consiste à entreprendre des travaux pour rendre le logement propre à la location :

- > Travaux d'isolation et placo sur les murs donnant côté rue
- > Remplacement de toutes les prises de courant et interrupteurs
- > Reprise du plafond de la cuisine avec isolant au-dessus
- > Reprise de la douche dans la salle de bains
- > Reprise de toutes les peintures.

Le loyer ainsi perçu recouvrira le montant investi dans les travaux à court terme.

La deuxième phase concerne l'aménagement du terrain donnant sur le parking de la Mairie et la rue de Gibron. Une commission sera chargée de regarder les projets possibles.

Des pistes ont d'ores et déjà été évoqués : liaison douce, stationnements engazonnés ; mais rien n'est arrêté à ce jour.





FIN DU RÉSEAU CUIVRE

La modernisation des infrastructures de télécommunication est en cours. Vous avez pu observer des interventions un peu partout sur le territoire afin d'apporter le très haut débit par la fibre au plus grand nombre.

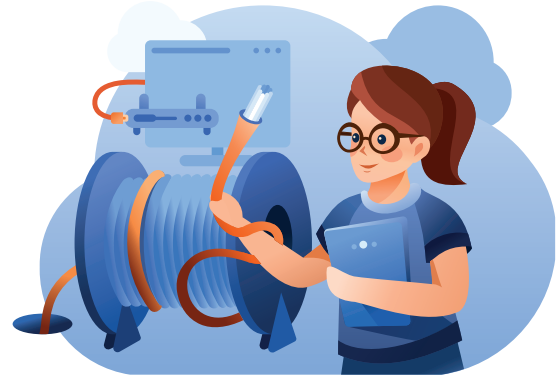
C'est dans ce cadre qu'Orange va procéder à la fermeture du réseau cuivre historique, ce qui implique une migration des usagers vers une solution plus performante : fibre optique, réseaux très haut débit mobile ou satellite.

Cette fermeture se déroulera dans le respect du délai de prévenance. Il tient donc à chacun de se tenir informé. La date qui nous a été indiquée pour une **fermeture définitive sur notre commune est janvier 2028**.

Nous rappelons également aux habitants que les démarcheurs à domicile doivent s'être signalés en Mairie auparavant. En cas de doute ne laissez pas entrer dans votre habitation ou avoir accès à vos installations numériques ou électriques.

Planning de fermeture

- > 31 janvier 2026 fin de la commercialisation des offres sur le réseau cuivre
- > Fermeture définitive janvier 2028
- > Dépose du réseau cuivre à partir de janvier 2030



AGENCE POSTALE COMMUNALE

La convention qui lie la commune à La Poste est arrivée à échéance le 31 décembre 2024. Elle a été renouvelée. Cette convention prévoit la mise à disposition par la commune du local et du personnel.

De son côté, La Poste fournit les équipements nécessaires (mobilier, matériel) et assure la formation et l'encadrement du personnel. Une indemnité compensatrice, versée par La Poste à la commune, couvre partiellement les charges supportées par la commune.

Les horaires d'accueil du public ont été modifiés :

Lundi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00

Mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h30



LA POSTE





GALA DES SÉNIORS

70 personnes ont assisté au Gala des Séniors fin octobre. Ce Gala est proposé par le CCAS du Mans Métropole avec une représentation de la compagnie La Flambée.



REPAS CCAS

Mardi 11 novembre 93 personnes ont répondu à l'invitation du CCAS pour assister au repas annuel. L'animation assurée par Karine a ravi les convives et certains ont pu montrer leurs talents de chanteur ou de danseur.

Les papilles n'ont pas été en reste avec le délicieux repas préparé par le restaurant Le Relais de Chaufour-Notre-Dame.



UNC

La section a eu le plaisir d'accueillir 4 nouveaux membres ainsi que les adhérents de l'ex-section de Degré devenant ainsi L'UNC Chaufour-Notre-Dame, Trangé, Degré.

Les traditionnelles activités ont pu se dérouler au cours de l'année :

- > Pêche à Moulin Hubeau
- > Jeux de cartes
- > Pique-nique
- > Repas dansant

Cette année, Michel VAVASSEUR a reçu la médaille pour ses 43 ans comme vice-président de l'UNC.





COMMÉMORATIONS

LE 8 MAI

À Chaufour-Notre-Dame les cérémonies du 8 mai sont l'occasion de se remémorer le nom des soldats français morts pour la France et notre liberté, mais aussi ceux des soldats américains tombés sur notre sol qui ont permis de reprendre notre commune aux envahisseurs nazis.

Ce sacrifice fait à des milliers de kilomètres de leur patrie et de leur famille mérite d'autant plus notre admiration et doit perdurer au travers du devoir de mémoire.

Ce devoir doit également faire échos au discours lu dans l'ensemble des communes françaises et plus particulièrement à travers cette phrase :

« Nous nous souvenons des victimes de la déportation politique et raciale, dans les camps de concentration et dans les camps de la mort. Nous nous souvenons des juifs, tziganes, homosexuels, handicapés physiques ou mentaux, haïs et assassinés simplement parce qu'un jour ils étaient nés. »



LE 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre sonne l'armistice de la "der des der", comme elle était nommée à la sortie de la première guerre mondiale. Les poilus, les tranchées, les tirs de mortier ou d'obus ont marqué les mémoires et les paysages de la Somme

Mais, force est de constater que d'autres conflits ont suivi et se déroulent encore.

Le devoir de mémoire reste notre meilleur arme contre l'oubli et l'obscurantisme.



ÉTAT CIVIL DE 2024

Chiffres arrêtés au 1^{er} décembre 2024



11 NAISSANCES enregistrées



2 MARIAGES
6 PACS



5 DÉCÈS



ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL

Alors que le projet sort de terre en cette fin d'année, il nous paraît opportun de nous remémorer la démarche.

Ce projet a été co-construit et élaboré en concertation, avec les adolescents de la commune rencontrés par les élus pour échanger sur leurs souhaits et besoins. Les associations de la commune ont également fait l'objet d'une consultation ainsi que vers les habitants avec 2 réunions publiques pour recueillir de nouvelles idées et échanger autour des questionnements des riverains.

- > 1^{ère} réunion le 27 avril 2022
- > 2^e réunion le 27 septembre 2023

La municipalité a toujours été transparente dans le projet en communiquant dès la connaissance de nouveaux éléments. Certains habitants s'interrogeaient sur l'opportunité de ce projet en parallèle avec la piste de pumptrack à Trangé et celle de Rouillon. La piste de skate sera la seule à 15 km à la ronde ; la tyrolienne et l'ensemble des agrès choisis limitent l'impact visuel et garde le côté « nature » du secteur.

Le chantier s'est mis en place le 30 septembre 2024 avec l'implantation de piquets de bois délimitant l'emplacement des futurs éléments de l'espace intergénérationnel.

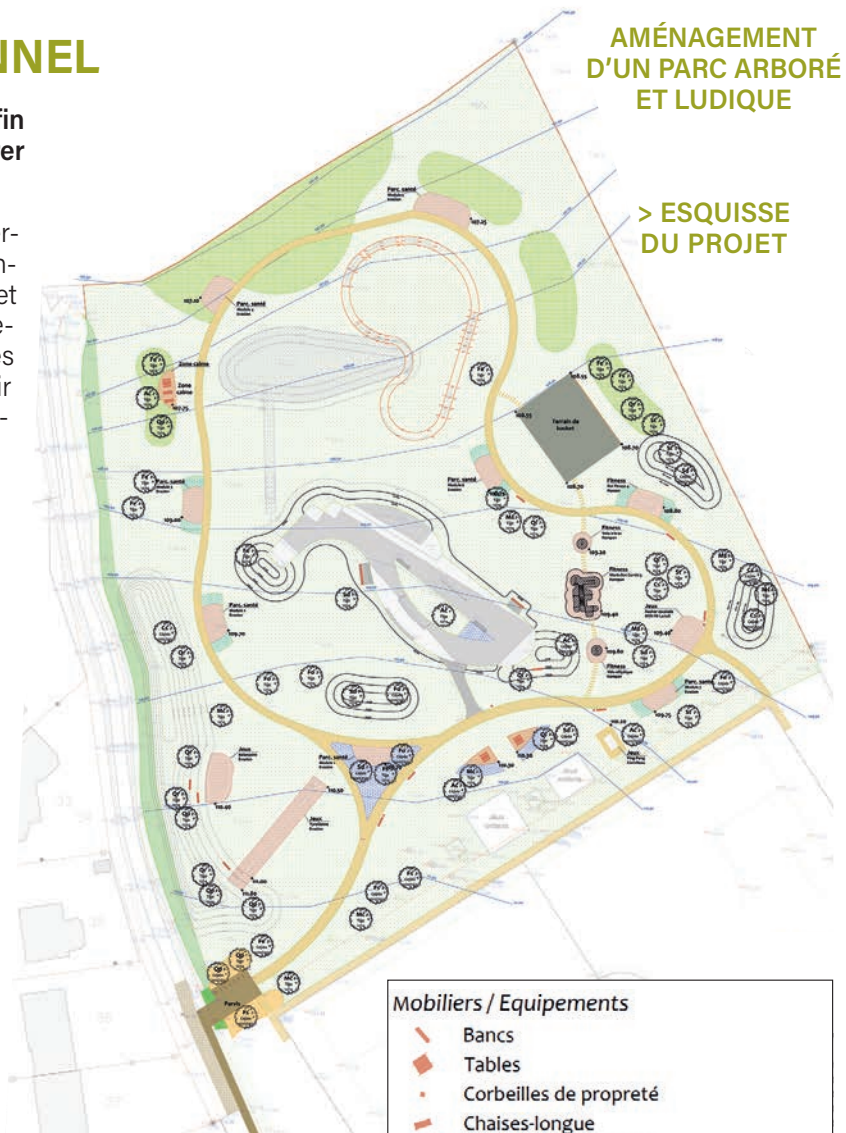
Calendrier des travaux

- > Concertation
2021-2023
- > Début des travaux de terrassement :
septembre 2024
- > Implantation jeux :
Printemps 2025



AMÉNAGEMENT
D'UN PARC ARBORÉ
ET LUDIQUE

> ESQUISSE
DU PROJET



Mobiliers / Equipements

- Bancs
- Tables
- Corbeilles de propreté
- Chaises-longue
- Appui vélo / Barrière
- Bornes bois amovibles
- Jeux / Modules de sport
- Pare-ballon
- Clôture périphérique
- Piste de BMX (Option)

Caractéristiques techniques

- Point de nivellement allées
- Point nivellement jeux et modules sports
- Côtes altimétriques merlon et buttes



INONDATIONS DE 1995 : se souvenir pour mieux anticiper le risque

Les inondations de janvier 1995 sont les 3^e plus importantes du XX^e siècle (après celle de novembre 1930 et janvier 1966) qui ont touché le bassin versant de la Sarthe.

30 ans après ces inondations, **l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe (EPTB Sarthe) organise des temps d'informations et d'échanges entre janvier et mars 2025.** L'occasion d'entretenir un devoir de mémoire, de rappeler que le risque zéro n'existe pas et de s'informer plus largement sur ce risque naturel.

Dans six communes du bassin versant, **une exposition sera mise à disposition du public et une soirée-débats, ouverte à tous, sera organisée.**



Les lieux et horaires où sera visible l'exposition et où se tiendront les soirées-débats

Commune	Exposition itinérante	Soirée-débat
Arnage (72)	du 10 au 16 janvier	16 janvier à partir de 18h30
Montbizot (72)	du 17 au 23 janvier - Mairie	23 janvier à partir de 18h30 - Mairie
Connerré (72)	du 7 au 27 février	27 février à partir de 18h30 Médiathèque La Passerelle
Sablé-sur-Sarthe (72)	du 28 février au 5 mars - La Micro-Folie	5 mars à partir de 18h30 - La Micro-Folie

Les soirées-débats seront consultables sur le site de l'EPTB Sarthe.

bassin-sarthe.org

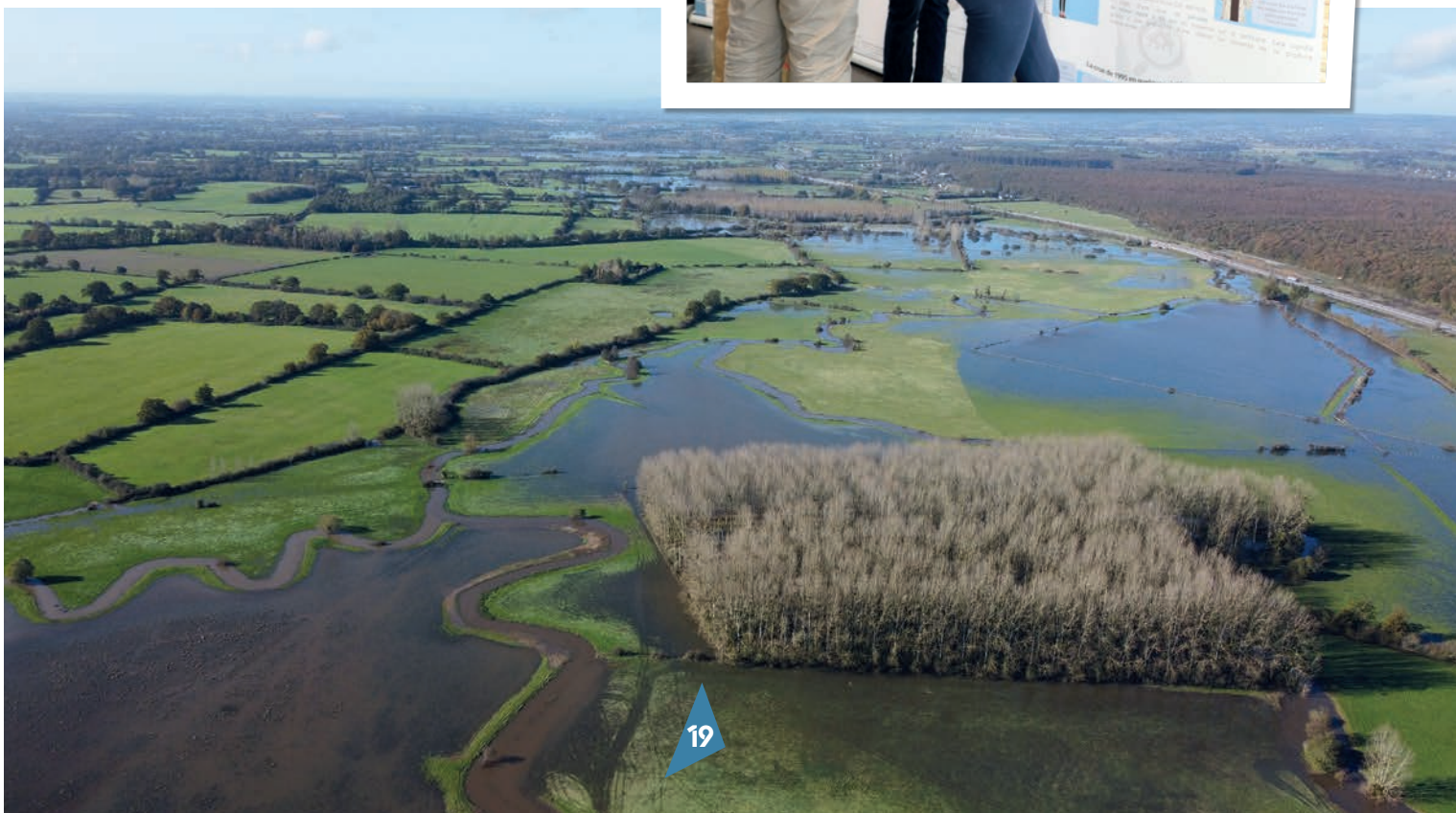
Cet événement est organisé dans le cadre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Bassin de la Sarthe.

Contact

Romain BARBE

Chargé de mission Planification de la Prévention des inondations

romain.barbe@bassin-sarthe.org





ÉCOLE SAINTE JEANNE D'ARC

L'école Sainte Jeanne d'Arc accueille 79 élèves répartis en 4 classes de la TPS au CM2.

Cette année :

- > Béatrice NTAMBUTSO accueille les élèves de TPS/PS/MS.
- > Karine LAMOUREUX encadre la classe de GS/CP avec Marie DUSSILLOS.
- > Elisa DEVAINE, la classe de CE1/CE2.
- > Virginie JACQUINOT, la classe de CM1/CM2.
- > Florence CILONA, enseignante spécialisée, s'occupe des élèves aux besoins particuliers.
- > Fabien LEDRU et Stéphanie POISSON interviennent dans les classes en tant que AESH.

L'école offre un agréable cadre de vie grâce à l'investissement bénévole de nombreux parents d'élèves. Régulièrement, ils se retrouvent dans la bonne humeur pour entretenir les abords de l'école, effectuer les petites réparations, organiser diverses manifestations pour obtenir des fonds au profit d'investissements pédagogiques variés. Tout ceci contribuant au bien-être des enfants dans cette école.

L'école a choisi **le voyage à travers le monde** comme thème d'année. Ce travail se vit quotidiennement au sein des classes et se poursuit dans l'année avec des sorties pédagogiques et des spectacles adaptés au sujet.

- > **Les élèves de la maternelle au CE1** assisteront à un spectacle en janvier « **Kim et Nina tout un voyage pour se comprendre** ».
- > Celui des **CE2 -CM1-CM2** s'intitulera « **Un seul être humain, des milliers de cultures** »
- > **Toute l'école** visitera **le zoo de la Flèche** et découvrira tout particulièrement le continent africain avec des ateliers ludiques.

L'année scolaire 2024-2025 va permettre aux enfants de vivre **des évènements très sportifs** : cela a commencé avec le **cross traditionnel** du mois d'octobre : les élèves de CP au CM2 se sont rendus à Loué et ont rapporté pas moins de 7 médailles. Bravo !

Au cours de l'année, les élèves des 4 classes vont être initiés au **judo** à partir de janvier. Ils découvriront le **hockey sur gazon** et auront une initiation à la **danse country** en mai. Il y aura aussi les rencontres sportives avec les écoles privées du secteur en fin d'année. Une année sportive bien remplie !



En octobre, les élèves de PS au CP ont participé à la cueillette de pommes dans le jardin de M. Leboucher.

Un immense merci à la municipalité de Chaufour qui nous permet le prêt et l'accès aux structures : salle, terrains de foot et multi-sports, ainsi que pour l'attribution d'une subvention nous permettant de financer divers projets et dépenses. Ce soutien matériel et financier nous est précieux et indispensable.



Les enfants sont allés à la Maison de l'Eau et ont découvert les poissons d'eau douce.

Pour l'heure toute l'équipe éducative ainsi que les membres des bureaux OGE et APEL vous souhaitent une bonne et heureuse année 2025.

Pour tous renseignements ou inscription vous pouvez contacter **Karine LAMOUREUX**, cheffe d'établissement
☎ 02 43 57 19 57.

Les PORTES OUVERTES
vend. 10 janvier 2025 de 16h30 à 19h30





ÉCOLE PRIMAIRE JULES FERRY

L'équipe éducative a accueilli à la rentrée de septembre **un nouvel enseignant : Léo VINCENT** qui assure la décharge de direction, tous les mardis, de Mme Archambaud.

L'école compte

- > 4 classes (TPS/PS/MS, GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2)
- > 83 élèves
- > 4 enseignantes à temps plein
- > 1 enseignant le mardi (décharge de direction)
- > 1 AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)
- > 2 ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles).

Différents gros projets seront menés cette année 2024-2025

- > Le dispositif « **Lire et faire lire** », est reconduit cette année au sein des quatre classes. Quatre personnes de plus de 50 ans vont venir faire la lecture aux élèves chaque semaine. L'objectif principal de cette action est de mettre l'accent sur la lecture « plaisir », d'améliorer l'écoute, le langage oral, les échanges autour du livre et de créer du lien entre diverses générations.
- > Le second projet de l'école est **l'intervention d'une sophrologue** auprès des TPS/PS/MS et des CM1/CM2. Elle interviendra durant 6 séances, pour notamment apprendre à mieux gérer ses émotions et favoriser la concentration.
- > Le troisième gros projet de cette année est **une classe transplantée pour les GS/CP et CE1/CE2** qui se déroulera du 19 au 21 mars 2025 au centre La Charnie, à Torcé-Vivier-en-Charnie. Les thématiques retenues pour ce séjour sont « **Eau et Nature** » pour les GS/CP et « **Histoire et écocitoyenneté** » pour les CE1/CE2. Cette classe transplantée vise d'une part à favoriser la cohésion entre les élèves. D'autre part, elle permettra de réinvestir, construire et approfondir les apprentissages relatifs à ces thématiques.



Pour terminer, divers petits projets ont été menés ou seront menés au sein de chaque classe tout au long de l'année :

- > Travail autour de la course « Le Vendée Globe »
- > Rencontres sportives USEP
- > Visite de musée, de sites
- > Spectacles
- > Concours mathématiques...



La fête de fin d'année de l'école aura lieu le 21 juin 2025

SPECTACLE FIN D'ANNÉE



SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Le 5 décembre, les enfants des 2 écoles de la commune ont pu découvrir « **Le Noël enchanté de Yetou.** »

Suite à une erreur de courrier, Tom et Axel se rendent de toute urgence chez le Père Noël. Aidé par le lutin Cyprien, les deux garçons parcourent les montagnes enneigées et arrivent devant l'atelier du Père Noël. Mais une maladresse va provoquer la disparition de tous les cadeaux...

Cette histoire a amené les bambins dans un monde merveilleux plein de magie, dont la mise en scène les a laissé rêveurs.



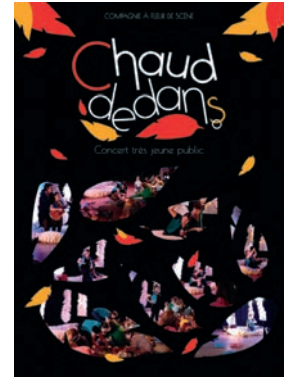


LA PETITE ENFANCE > 0-4 ANS

Le Relais Petite Enfance du Bocage Cénomans propose aux 11 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s de la commune de Chaufour-Notre-Dame et les enfants de 0 à 4 ans qu'elles accueillent de **participer aux séances de jeux et rencontres**. Rendez-vous incontournables pour partager des jeux favorisant l'éveil et la découverte, ils se déroulent environ une fois par mois dans la salle communale de Chaufour-Notre-Dame.

Le Relais Petite Enfance propose également **des ateliers musique** aux enfants accompagnés de leurs assistant(e)s maternel(le)s. C'est un moment pour chanter, danser et découvrir des instruments de musique que les enfants peuvent expérimenter. Ces ateliers sont animés par Charlène Héroult-Morice, musicothérapeute.

Le Relais organise le spectacle « **Chaud Dedans** » de la compagnie à Fleur de Scène pour les enfants de 0 à 4 ans le mardi 10 décembre à 9h30 ou 10h30 dans la salle multifonction de Fay.



L'ENFANCE > 3-11 ANS

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances

L'accueil de loisirs du Bocage Cénomans a ouvert ses portes en juillet à l'école publique de Pruillé-Le-Chétif puis en août à St-Georges-du-Bois. Dans la bonne ambiance, l'équipe d'animation a proposé de nombreuses activités dans des thèmes variés aux 256 enfants qui ont fréquenté l'accueil de loisirs dans l'été, dont 26 enfants de la commune de Chaufour-Notre-Dame.

En parallèle, trois mini-camps ont été proposés cette année aux enfants de 6 à 11 ans sur les thèmes du bien-être, du sport nautique et enfin un mini-camp multi-activités.

Les enfants de 4 à 11 ans ont eu la possibilité de s'initier au camp avec une nuit au centre de loisirs durant laquelle ils ont pu participer à une veillée et dormir en tente sur le terrain de l'accueil de loisirs.

Vacances de fin d'année

L'accueil de loisirs ouvrira du 30 décembre 2024 au 3 janvier 2025 (fermeture le 1^{er} janvier 2025) dans les locaux de l'accueil périscolaire situé au 24 rue de Sablé à St-Georges-du-Bois. Les inscriptions pour les résidents seront ouvertes du 2 décembre à 9h00 au 15 décembre.

Vacances d'hiver

L'accueil de loisirs de Chaufour-Notre-Dame ouvrira désormais ses portes la première semaine des vacances scolaires (du 13 au 14 février 2025) en complément de l'accueil de St-Georges-du-Bois, puis uniquement à St-Georges-du-Bois la 2^e semaine (du 17 au 21 février).

Les inscriptions se font à la semaine avec possibilité d'enlever un jour maximum au choix par semaine.

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement des mercredis

Le Bocage Cénomans dispose de deux accueils de loisirs pour les mercredis de 7h45 à 18h30.

Sur la commune de St-Georges-du-Bois, au 24 rue de Sablé pourront être accueilli 32 enfants de 3 à 5 ans et 36 enfants de 6 à 11 ans.

Sur la commune de Chaufour-Notre-Dame, au 12 rue de La Denisière pourront être accueilli 32 enfants de 3 à 5 ans et 24 enfants de 6 à 11 ans.

Les inscriptions pour l'accueil de loisirs des mercredis en période scolaire de janvier à juillet 2025 ont débuté le 4 novembre 2024. Il est toujours possible de s'inscrire sur l'espace Famille.

Contact

Cindy BRÛLÉ

accueilloisirs@bocagecenomans.org



LA PARENTALITÉ

Retrouvez « **la p'tite parent'aise du samedi** » dans un espace convivial pour vous accueillir, situé dans les locaux du **multi-Accueil Pomme de reinette**, 3 route de La Richardière à **Pruillé-le-Chétif**.

Durant cette matinée vous pourrez faire une pause tranquille dans votre semaine et voir votre enfant évoluer dans un lieu adapté, parmi d'autres enfants. L'espace est spécialement aménagé pour les tout-petits, favorisant l'exploration et l'expérimentation ludique et un espace dédié à la motricité.



Le premier samedi de chaque mois (sauf changement) entre 9h30 et 11h00, sur inscription.

Retrouver le programme parentalité avec de nombreuses autres actions sur le site

syndicat-bocage-cenomans.fr

Renseignements et inscriptions :

petiteenfanceparentalite@bocagecenomans.org

LA JEUNESSE > 12-17 ANS

Le séjour des ados

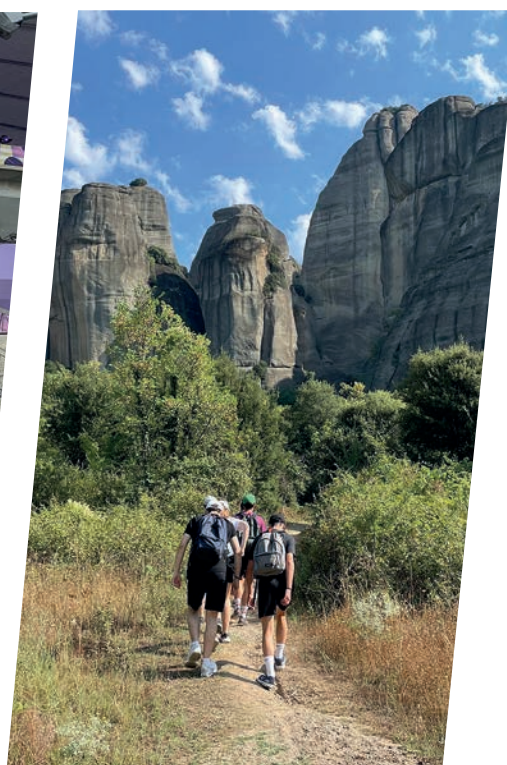
Après une année de préparation, **12 jeunes âgés de 14 à 17 ans sont partis pour le roadtrip en Grèce**. Après une visite d'Athènes sur 3 jours, nous sommes montés dans les minibus direction le Péloponnèse et Olympe pour ensuite remonter le long de la côté Ouest avant de prendre la direction de Thessalonique sans oublier de traverser les météores. Grâce aux diverses actions d'autofinancement qu'ils ont réalisées sur le territoire (lavage de voitures, livraison de viennoiseries, stands de gâteaux), les six filles et six garçons ont pu bénéficier d'activités, de visites et même de petits restaurants sur place. En plus de découvrir ce pays riche en histoire, les jeunes ont eu l'occasion de développer leur autonomie dans un environnement qui les a poussés à sortir de leur zone de confort.

Le séjour pré-ados

Ce sont 12 jeunes qui ont pu passer **une semaine en séjour les pieds dans l'eau dans le Finistère**. Les journées étaient agrémentées d'activités (char à voile, découverte des dunes, baignades...) et gestion de la vie quotidienne d'un camp (repas, courses, vaisselle...) sans oublier les veillées conviviales chaque soir sur la plage. Le transport a pu se faire en train depuis Le Mans jusqu'à Brest.

Les activités Tickets Sports

Lors des deux semaines des Tickets sports fin août, les jeunes (11-17 ans) du Bocage Cénomans dont 16 calidofourniens ont pu cuisiner, bricoler, dessiner, enquêter, pagayer, courir, camper... à travers les activités proposées par les animateurs. Le temps fort de cette période fut la **sortie à Paris pour assister aux Jeux Paralympiques au stade de France** puis contempler la capitale depuis l'observatoire de la Tour Montparnasse.





2025

CHAUFOUR-NOTRE-DAME

AGENDA ANIMATIONS 2025

- 10.01 > Portes ouvertes > Ecole Ste-Jeanne d'Arc > APPEL
- 11.01 > Loto > Salle communale > APE
- 12.01 > Vœux de la Municipalité > Salle communale > 10h30
- 17.01 > Jeux de société > Salle communale > Familles Rurales > 20h30
- 18.01 > Journée du Club > City Glace > TCD
- 21.01 > Galette des Rois > Salle communale > Calidos Séniors
- 14.03 > Assemblée Générale > Salle communale > Familles Rurales > 20h30
- 15.03 > Théâtre - Apéro D'atoire > Salle communale > Familles Rurales
- 22.03 > Carnaval > Départ Salle communale > APE - APPEL
- 29.03 > Repas > Salle communale > Calidos Séniors
- 05.04 > Soirée Foot > Salle des Fêtes de Degré > TCD
- 26.04 > Concours de Boules > Stade de Foot > TCD > 13h30
- 23.05 > Jeux de Société > Salle communale > Familles Rurales > 20h30
- 24.05 > Fête de l'Été > Stade de Foot > Association Fête de l'Été
- 24.05 > Concours de Boules et de Palets > Stade de Degré > TCD > 13h30
- 03.06 > Pique-nique > lieu à définir > Calidos Séniors
- 21.06 > Assemblée Générale > Lieu à définir > TCD
- 21.06 > Fête de l'École > École Jules Ferry > APE
- 22.06 > Fête de l'École > École Sainte-Jeanne d'Arc > APPEL
- 06.07 > Bric à Brac > Stade de Foot > TCD

JANVIER 2025	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 M 01	1 S	1 S	1 M	1 J	1 D
2 J	2 D	2 D	2 M 14	2 V	2 L
3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M ✓ 23
4 S	4 M 06	4 M 10	4 V	4 D	4 M
5 D	5 M	5 M	5 S ✓	5 L	5 J
6 L	6 J	6 J	6 D	6 M 19	6 V
7 M 02	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S
8 M	8 S	8 S	8 M 15	8 J	8 D
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L
10 V ✓	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M
11 S ✓	11 M 07	11 M 11	11 V	11 D	11 M 24 ○
12 D ✓	12 M ○	12 M	12 S	12 L ○	12 J
13 L ○	13 J	13 J	13 D ○	13 M 20	13 V
14 M 03	14 V	14 V ✓	14 L	14 M	14 S
15 M	15 S	15 S ✓	15 M 16	15 J	15 D
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L
17 V ✓	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M 25
18 S ✓	18 M 08	18 M 12	18 V	18 D	18 M
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J
20 L	20 J	20 J	20 D	20 M 21	20 V
21 M ✓ 04	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S ✓ ✓
22 M	22 S	22 S ✓	22 M	22 J	22 D ✓ ✓
23 J	23 D	23 D	23 M 17	23 V ✓	23 L
24 V	24 L	24 L	24 J	24 S ✓ ✓	24 M 26
25 S	25 M 09	25 M 13	25 V	25 D	25 M ●
26 D	26 M	26 M	26 S ✓	26 L	26 J
27 L	27 J	27 J	27 D ●	27 M 22 ●	27 V
28 M 05 ●	28 V ●	28 V	28 L	28 M	28 S
29 M	29 S ✓	29 S ✓	29 M 18	29 J	29 D
30 J	30 D	30 D	30 M	30 V	30 L
31 V	31 L	31 L	31 S	31 S	

Zone A
Zone B
Zone C

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 M 27	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L
2 M	2 S	2 M 36	2 J	2 D	2 M 49
3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 V	4 L	4 J	4 S	4 M 45	4 J ○
5 S	5 M 32	5 V	5 D	5 M ○	5 V
6 D ✓	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7 L	7 J	7 D ○	7 M	7 V	7 D
8 M 28	8 V	8 L	8 M 41	8 S	8 L
9 M	9 S ○	9 M 37	9 J	9 D	9 M 50
10 J ○	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 V	11 L	11 J	11 S	11 M 46	11 J
12 S	12 M 33	12 V	12 D	12 M	12 V
13 D	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S
14 L	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15 M	15 V	15 L	15 M 42	15 S	15 L
16 M 29	16 S	16 M 38	16 J	16 D	16 M 51
17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 V	18 L	18 J	18 S	18 M 47	18 J
19 S	19 M 34	19 V	19 D	19 M	19 V
20 D	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S ●
21 L	21 J	21 D ●	21 M	21 V ●	21 D
22 M 30	22 V	22 L	22 M 43	22 S	22 L
23 M	23 S	23 M 39	23 J	23 D	23 M 52
24 J	24 D ●	24 M	24 V	24 L	24 M
25 V	25 L	25 J	25 S	25 M 48	25 J
26 S	26 M 35	26 V	26 D	26 M	26 V
27 D	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 L	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M 31	29 V	29 L	29 M 44	29 S	29 L
30 M	30 S	30 M 40	30 J	30 D	30 M 1
31 J	31 D		31 V		31 M